

0101028N
ACADEMIE DE REIMS
LYCEE GENERAL CAMILLE CLAUDEL
28 RUE DES TERRASSES
10026 TROYES CEDEX
Tel : 0325733474

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Délégation du Conseil d'administration au Chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 102

Année scolaire : 2017-2018

Nombre de membres du CA : 24

Quorum : 13

Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 10/11/2017

Réuni le : 23/11/2017

Sous la présidence de : Myriam Tupinon-Mahieu

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part, et des dispositions de l'article 28 du code des marchés publics pour les marchés à procédure adaptée d'autre part, ou dans les conditions décrites ci-dessous :

En application de l'article R 421-20 6° du code de l'éducation, le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement au titre de l'exercice budgétaire 2018 pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts et dont l'incidence financière est annuelle et n'excède pas les seuils de passation des marchés formalisés mentionnés à l'article 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics (seuil actuellement fixé à 209 000 euros hors taxe pour les marchés de fournitures et de services).

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0101028N
ACADEMIE DE REIMS
LYCEE GENERAL CAMILLE CLAUDEL
28 RUE DES TERRASSES
10026 TROYES CEDEX
Tel : 0325733474

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Adoption de l'ordre du jour du 23 novembre 2017

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 100

Année scolaire : 2017-2018

Nombre de membres du CA : 24

Quorum : 13

Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 10/11/2017

Réuni le : 23/11/2017

Sous la présidence de : Myriam Tupinon-Mahieu

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte l'ordre du jour du 23 novembre 2017.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le Conseil d'administration adopte l'ordre du jour du conseil d'administration du 23 novembre 2017.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0101028N
ACADEMIE DE REIMS
LYCEE GENERAL CAMILLE CLAUDEL
28 RUE DES TERRASSES
10026 TROYES CEDEX
Tel : 0325733474

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : bilan financier Oberkirch

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 98
Année scolaire : 2017-2018
Nombre de membres du CA : 24
Quorum : 13
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration
Convoqué le : 10/11/2017
Réuni le : 23/11/2017
Sous la présidence de : Myriam Tupinon-Mahieu
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le bilan financier de l'échange à Oberkirch
Pièce(s) jointe(s) :
 Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :
Le Conseil d'administration adopte le bilan financier de l'échange à Oberkirch.

Résultats du vote
Suffrages exprimés : 20
Pour : 20
Contre : 0
Abstentions : 0
Blancs : 0
Nuls : 0

0101028N
ACADEMIE DE REIMS
LYCEE GENERAL CAMILLE CLAUDEL
28 RUE DES TERRASSES
10026 TROYES CEDEX
Tel : 0325733474

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Budget initial

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 99
Année scolaire : 2017-2018
Nombre de membres du CA : 24
Quorum : 13
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration
Convoqué le : 10/11/2017
Réuni le : 23/11/2017
Sous la présidence de : Myriam Tupinon-Mahieu
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-11 à L.421-13, R.421-20, R.421-57, R.421-58, R.421-59
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le code des collectivités territoriales
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique
Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le budget initial de l'exercice 2018
Budget primitif : [X]
Budget annexe : []
Pièce(s) jointe(s)
 [X] Oui [] Non Nombre: 3

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0101028N
ACADEMIE DE REIMS
LYCEE GENERAL CAMILLE CLAUDEL
28 RUE DES TERRASSES
10026 TROYES CEDEX
Tel : 0325733474

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Adoption du procès verbal du CA du 7 novembre 2017

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 101

Année scolaire : 2017-2018

Nombre de membres du CA : 24

Quorum : 13

Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 10/11/2017

Réuni le : 23/11/2017

Sous la présidence de : Myriam Tupinon-Mahieu

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le PV du CA du 7 novembre 2017.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Le Conseil d'Administration adopte le PV du CA du 7 novembre 2017.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0101028N
ACADEMIE DE REIMS
LYCEE GENERAL CAMILLE CLAUDEL
28 RUE DES TERRASSES
10026 TROYES CEDEX
Tel : 0325733474

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 97
Année scolaire : 2017-2018
Nombre de membres du CA : 24
Quorum : 13
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration
Convoqué le : 10/11/2017
Réuni le : 23/11/2017
Sous la présidence de : Myriam Tupinon-Mahieu
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique
Exercice : 2018
Numéro de la DBM : 26
Budget d'origine :
Budget primitif : [X]
Budget annexe : []
Pièce(s) jointe(s)
 [X] Oui [] Non Nombre: 2

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

Le Conseil d'administration autorise le prélèvement sur fonds de roulement de 2500 euros à destination du service SRH et 1250 euros à destination du service OPC pour l'achat en urgence d'un serveur administratif.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0